

**#SoutiensUnArtiste  
vente aux enchères  
online jusqu'au 6 mai 2020***Prénom NOM :**Adresse :**Adresse :**Code Postal**Ville :**Téléphone :**Courriel :*

requiert Maîtres ROUILLAC, Commissaires-Priseurs, de procéder à la vente aux enchères au mieux de l'oeuvre d'art m'appartenant décrite ci dessous au profit du Fonds de soutien d'Artension hébergé par la Fondation Taylor :

*Prénom NOM d'ARTISTE :**Année de naissance :**Titre de l'oeuvre :**Matériaux / technique :**Haut. x Larg. x Prof. cm. :**Mise à prix équivalent au prix de réserve :**Estimation indicative :**Commentaire :**Coordonnées publiques ou marchandes :**Photo JPEG de l'oeuvre et copie d'une pièce d'identité à joindre impérativement*

Cette vente aux enchères au format électronique sera accessible ONLINE sur le site [ROUILLAC.COM](http://ROUILLAC.COM), du jeudi 30 avril 18h au mercredi 6 mai 15h. Aucune oeuvre ne sera inscrite passé le mercredi 28 avril 15h.

En cas de contestation sur l'état ou l'authenticité des objets, le vendeur autorise le commissaire-priseur à annuler l'adjudication prononcée si la réclamation est fondée. Il s'engage expressément à ne pas retirer l'oeuvre avant la vente et à l'expédier à son issue, aux frais de l'acheteur.

À titre exceptionnel, aucun frais de vente de quelque nature que ce soit, ni pour le vendeur ni pour l'acheteur, ne sera perçu. S'il est l'auteur de l'oeuvre, le vendeur en exonère la vente du droit de suite. Le cas échéant, la vente serait assujettie à cette taxe. Le vendeur garantit le commissaire-priseur qu'il déclarera le produit de la vente à l'administration, conformément à son habitude. Il s'engage à n'engager aucun recours contre la maison de ventes en cas de défaillance manifeste de l'acheteur.

Le paiement de l'acheteur est comptant. Il reçoit du commissaire-priseur un bordereau d'adjudication qu'il règle dans les meilleurs délais. Une fois réglé, le commissaire-priseur prévient l'artiste, qui lui envoie la preuve de l'expédition de l'oeuvre, afin de recevoir son règlement dans le mois. Le règlement sera adressé par chèque, sauf à joindre un RIB pour un paiement par virement.

*Signé, daté, précédé de la mention**"lu et approuvé"*